

Nantes, le 25 août 2020

Signature de l'avenant au Contrat de Plan Etat-Région pour le volet portuaire

Didier Martin, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, et Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire et présidente du conseil de surveillance du Grand Port Maritime de Saint-Nazaire, ont signé aujourd'hui, à l'Hôtel de Région, l'avenant au volet portuaire du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020. Cet avenant permet de redéployer 6,252 millions d'euros Etat et Région sur trois opérations qui répondent aux nouvelles opportunités de développement du Grand Port Maritime de Nantes Saint Nazaire : l'accélération de la conversion portuaire et éco-technologique du site du Carnet, la viabilisation de la plateforme logistique à l'Est de Montoir de Bretagne (filrière froid) et le développement de projets nantais sur Cheviré. Le Conseil départemental de Loire Atlantique, la CARENE et Nantes Métropole participent également au co-financement de ces projets. Au total, ce sont plus 16,5 millions qui seront investis.

« Toutes les parties (État, collectivités locales, acteurs économiques et associatifs, syndicats) sont mobilisées autour de l'avenir du Grand Port maritime de Nantes – Saint Nazaire. Je m'en réjouis, notre objectif est commun et clair : faire de l'estuaire de la Loire un territoire d'excellence pour la transition énergétique et écologique, ancré notamment sur le développement du Grand port maritime de Nantes-Saint Nazaire. Dans le contexte actuel et la crise sanitaire que nous vivons, c'est un excellent signal puisqu'il s'agit de la première réalisation d'une stratégie portuaire ambitieuse, qui permettra de créer les relais de croissance, de diversifier les activités du grand port et de sortir de la dépendance aux énergies fossiles tout en créant de l'emploi. »

Didier Martin, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique

« Cet avenant va nous permettre de développer des projets qui illustrent l'ambition que nous portons avec les territoires concernés pour le Grand Port Maritime : une ambition écologique et économique très forte. Le projet d'aménagement du site du Carnet traduit concrètement l'écologie positive que nous défendons : une écologie de la croissance qui innove, qui développe les énergies renouvelables et qui crée les emplois de demain. Bâtir les conditions de l'émergence d'une filière énergétique verte en Pays de la Loire et contribuer au maintien et à la relocalisation d'activités industrielles est fondamental dans le contexte de crise que nous traversons. »

Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire

Le contrat de plan Etat-Région 2015-2020 apporte un soutien important au développement du Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire à travers le financement d'une dizaine d'opérations pour un montant initial de 56.3M€. Après revue de ces opérations par le Grand Port Maritime, 3 opérations sont visées dans l'avenant au volet portuaire du CPER :

- **L'accélération de la conversion portuaire et éco-technologique du site du Carnet**
Il s'agit d'un projet stratégique pour le développement du Port et de l'estuaire. 110 ha du site doivent être aménagés et dédiés à l'accueil de projets industriels d'entreprises relatifs aux écotecnologies. Le potentiel de création d'emplois liés à l'aménagement de cette zone est estimé à 1200 emplois directs et 1000 emplois induits. Les 290 hectares restants du site sont réservés à la préservation de la biodiversité et font l'objet d'un programme de restauration.

- **La viabilisation de la plateforme logistique Est de Montoir de Bretagne.**
Objectif : permettre au Grand Port Maritime d'être en capacité d'accueillir des projets d'entrepôts logistiques à l'arrière du terminal à conteneurs (40 ha). Il s'agit de répondre aux besoins des filières implantées sur le territoire et d'attirer de nouveaux acteurs et de nouveaux flux logistiques.
- **Le développement de projets nantais sur la zone de Cheviré** avec le développement du terminal fluvial, la sécurisation de la zone industrialo-portuaire et amélioration de l'accueil des navires de marchandises.

CONTACTS PRESSE :**Région des Pays de la Loire****Sophie Ferger** : sophie.ferger@paysdelaloire.fr

02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97

Préfecture de la région Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique**Service régional de la communication interministérielle (SRCI)** : pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

02 40 41 20 91